

DECLARATION SANS SUITE ACCORD CADRE DE FOURNITURES

1 – Identification de la consultation

Marché 2022-04 FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARTES ALIMENTAIRES POUR L'UNIVERSITE RENNES 2

2 – Objet

Le présent marché concerne les prestations suivantes :

La fourniture de cartes alimentaires à destination des étudiants de l'Université Rennes 2, bénéficiaires de l'aide sociale

3 – Caractéristiques

3.1 – Procédure mise en œuvre

Appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique (CCP).

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire passé en application des articles L2125-1, R2162-1 à 5, R2162-13 et 14 du CCP qui s'exécute uniquement par bons de commande.

3.2 – Valeur estimée

Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 400 000 € HT.

A titre indicatif, le montant estimatif annuel des dépenses s'élève à 40 000 € HT.

3.3 – Allotissement

La présente consultation est composée d'un lot unique au sens de l'article L2113-10 du CCP compte-tenu du caractère homogène des fournitures et services objets du présent marché.

3.4 – Tranches

Sans objet.

3.5 – PSE

3.5.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

3.5.2 – PSE facultatives

Sans objet.

3.6 – Variantes

3.6.1 – Variantes obligatoires à l'initiative de l'acheteur

En application de l'article R2151-8 1° du CCP, les variantes ne sont pas autorisées.

3.6.2 – Variantes facultatives à l'initiative de l'acheteur

En application de l'article R2151-8 1° du CCP, les variantes ne sont pas autorisées.

3.6.3 – Variantes à l'initiative du candidat

En application de l'article R2151-8 1° du CCP, les variantes ne sont pas autorisées.

3.7 – Durée du marché

Le marché débutera à la date de notification et sera conclu pour une période initiale de **1 an ferme** à compter de cette date. Il pourra être tacitement reconduit 3 fois pour des périodes de 1 an, soit une durée totale maximale de 4 années.

Le titulaire est informé de la volonté de l'acheteur de ne pas reconduire le marché au plus tard 4 mois avant la date anniversaire. Le titulaire du marché est tenu d'assurer l'ensemble des prestations prévues jusqu'à la prise d'effet de la décision de non reconduction.

3.8 – Lieux d'exécution

Sans objet

3.9 – Critères de jugement

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
PRIX des prestations	60
Valeur TECHNIQUE appréciée au regard des éléments précisés dans le CRTA et dans le mémoire technique du candidat le cas échéant	40
Total	100

4 – Analyse des offres

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 1

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

5 – Sans suite

Le marché a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'erreurs dans les exigences techniques des prestations, rendant impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

6 – Procédures de recours

6.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte - CS 44416
35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

6.2 – Coordonnées du comité consultation régional

DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE
Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics
22, mail Pablo Picasso - BP 24209
44042 NANTES Cedex 1
Tél : 02 53 46 79 83
Courriel : Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

7 – Identification de l'acheteur

Université RENNES 2
Direction des Finances et du Pilotage
Pôle Commande Publique
(Bâtiment Présidence – Porte 403)
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex
@ : achatsmarches@univ-rennes2.fr
<https://www.univ-rennes2.fr/>

Catégorie : Etablissement public national – Education - EPCSCP
L'acheteur n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs.

8 – Publicité

8.1 – Avis d'Appel Public à la Concurrence

Avis BOAMP n°22-49917
Date d'envoi à la publication : 06/04/2022
Date de publication : 08/04/2022

Avis JOUE n°2022/S071-188681
Date d'envoi à la publication : 06/04/2022
Date de publication : 11/04/2022

8.2 – Déclaration sans suite

Date d'envoi à la publication du présent avis : 18 juillet 2022